

<http://www.snetap-fsu.fr/Avancement-aux-grades-de.html>



Avancement aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et exceptionnelle

- Métiers - Administratif.ve - Carrière, rémunération, conditions de travail - CAP des Secrétaires Administratifs -
Date de mise en ligne : jeudi 24 septembre 2015

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

- [Arrêté du 7 septembre 2015 fixant le nombre de places offertes aux examens professionnels pour l'avancement aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture ouverts au titre de l'année 2015](#)
- Le nombre de places offertes à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant du ministre chargé de l'agriculture ouvert au titre de l'année 2015 est fixé à 35.
- Le nombre de places offertes à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture ouvert au titre de l'année 2015 est fixé à 25.
- [Arrêté du 5 juin 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement aux grades de secrétaire administratif de classe supérieure et de secrétaire administratif de classe exceptionnelle relevant du ministre chargé de l'agriculture](#)

Est autorisée au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure relevant du ministre chargé de l'agriculture. Le nombre de places offertes sera fixé ultérieurement.

La date limite de préinscription télématique est fixée au 2 septembre 2015.

La date limite de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au 11 septembre 2015, le cachet de la poste faisant foi. Les épreuves écrites de ces deux examens professionnels se dérouleront le 12 novembre 2015 dans les centres ouverts sur le territoire national.

La date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ([RAEP](#)) par les candidats admissibles à l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle est fixée au 28 décembre 2015, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve orale de cet examen professionnel se déroulera à Paris à partir du 15 mars 2016.